

Territoire de la commune de Boniswil AG zone interdite en raison de la myxomatose

Le service vétérinaire cantonal a déclaré zone interdite le territoire communal de Boniswil en raison de l'apparition de la myxomatose chez deux lapins domestiques qui ont séjourné en Italie en automne. Ces deux lapins ont péri et le détenteur n'a pas d'autres lapins.

Cette mesure devrait éviter que la maladie se propage et devienne l'épizootie si redoutée selon le communiqué du service vétérinaire cantonal du 20 novembre 2015

Aucun transport ou commerce de lapins n'est permis dans la zone interdite pendant 30 jours dès le 20 novembre 2015.

Lapins de race Suisse recommande aux éventuels éleveurs de la zone interdite d'appliquer des moustiquaires aux clapiers et d'interdire toute entrée à leur installation à des personnes étrangères.

Lapins de race Suisse